



**PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST,
ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA MONTÉE PAIEMENT**

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

L'intervention principale du projet à l'étude consiste en un élargissement à 4 voies du boulevard La Vérendrye, et ce, sur un tronçon de 2,21 km évaluée selon les deux scénarios suivants :

- **Scénario 1** – Élargissement sans mesure préférentielle (deux voies par direction);
- **Scénario 2** – Élargissement avec mesure préférentielle (voie réservée aux transport en commun et aux véhicules multi-occupants).

Dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard La Vérendrye Ouest, entre le boulevard Gréber et la montée Paiement, la Ville de Gatineau souhaite :

- favoriser le déplacement des personnes sur le territoire de la ville de Gatineau, en plus de soutenir l'atteinte des objectifs fixés quant aux cibles de parts modales et de taux d'occupation véhiculaire;
- favoriser l'utilisation du transport en commun par l'augmentation du nombre de personnes utilisant le service de Rapibus;
- favoriser le covoiturage et une augmentation du taux d'occupation véhiculaire;
- fournir un axe principal continu et parallèle à l'autoroute, avec une bonne fluidité et aux accès limités. Cet axe demeure la desserte privilégiée pour l'hôpital de Gatineau.

Ce projet prendra place dans un cadre urbain résidentiel et commercial qui inclut le Centre hospitalier de Gatineau, le parc Ernest-Gaboury et l'École secondaire du Versant.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet, de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet, sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse suivante : ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-05-471.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et **au plus tard le 7 février 2021**, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 1 800 561 1616 (renseignements généraux) et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques environnement.gouv.qc.ca/.

Les avis publics du Service du greffe sont publiés dans le site Web de la Ville de Gatineau au gatineau.ca/avispublics.

GATINEAU, 9 janvier 2021

M^e Camille Doucet-Côté
Assistante-greffière

